



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

0,7 UEC

Soins de plaies

Description

La formation permettra à l'infirmière d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer ses compétences en soins de plaies et de les transférer dans son milieu de travail. Par la théorie et des exercices intégrateurs, elle augmentera ses habiletés à évaluer un client vivant avec une plaie chronique et à déterminer les interventions. Elle manipulera les divers types de pansements pour l'aider à faire une sélection dans le choix du traitement et le suivi reliés aux plaies.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- réviser l'anatomie et la physiologie de la peau;
- acquérir les étapes dans le processus de cicatrisation;
- décrire les modalités de l'évaluation d'une plaie et la préparation du lit de la plaie;
- développer les connaissances sur le client et les plaies chroniques :
 - ulcères de pression;
 - ulcères des membres inférieurs;
 - ulcères du pied diabétique;
- manipuler les divers types de pansements pour faire le choix du traitement à partir de l'évaluation de la plaie;
- être informés sur la thérapie adjuvante, thérapie par pression négative.

Contenu

- Réviser l'anatomie et la physiologie de la peau
- Connaître le processus de la cicatrisation
- Approfondir les notions de l'évaluation et de la préparation du lit de la plaie
- Décrire les plaies chroniques et faire les liens avec le client
- Intégrer la matière par des exercices pratiques seul et en équipe
- Élaborer les indications des diverses catégories de pansements pour faire le bon choix de traitement
- Thérapie adjuvante : la thérapie par pression négative

Clientèle visée

Cette formation s'adresse aux infirmiers(ères) et infirmiers(ères) auxiliaires.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.